Compte-rendu du Conseil Syndical du 30/06/2021

Grange du Chambord à Lury-sur-Arnon. Horaires : 9h00-11h20

Elus présents :

M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN	M. François LEGNIER
M. Éric AUDEBERT	M. Bernard BAUCHER
M. Jacques PALLAS	M. Damien PRELY
Mme. Chantal BERGER	Mme. Chantal CREPAT
Mme. Nicole SAUGET	M. Eric TOUPET
M. Jany GIBERT	M. Jean-Paul DAVID

Elus excusés :

Mme. Emilie BERNACHOT COMPAIN, M. Rémy POINTERAU, Mme. Sabine MOREVE

Elus absents : Mme. Céline MILLERIOUX, Mme. Anne-Elisabeth LE FELIC, M. Romain GASSIPARD, M. Charles BABLIN, M. Yves GUESNARD, M. Eric VAN REMOORTERE, M. Olivier PERREAU

Salariées présentes :

Fleuriane REY

Mylène TAILLAT

PJ : le PowerPoint de la présentation.

Ordre Du Jour :

- Approbation du PV du Conseil précédent
- Désignation d'un/une secrétaire de séance
- Election membres de la commission d'appel d'offre
- Délibération subvention AGRP
- Délibération convention Concert'Eau
- Délibération membres COTECH et COPIL du CT
- Point sur les espèces exotiques envahissantes
- Point sur la M57
- Point sur le contrat territorial Arnon aval
- Point sur la participation des communautés de communes pour 2022
- Point sur les barrages (Terrichon)
- Questions diverses

- **Approbation du PV du Conseil précédent**

Le procès-verbal du Conseil Syndical du 29 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

- **Désignation d'un/une secrétaire de séance**

Mme. CREPAT se propose d'être la Secrétaire de ce Conseil Syndical.

- **Election des membres de la commission d'appel d'offre**

Au niveau des titulaires, la commission doit comporter impérativement le Président et 5 autres personnes. Les Vice-Présidents du SMAVAA sont donc pressentis pour l'intégration dans la commission. Mme. Bernachot-Compain se présente également pour intégrer la commission.
Au niveau des suppléants, les désignés sont : M. Jany GIBERT, Mme. Chantal CREPAT, M. Jean-Paul DAVID, M. Bernard BAUCHER, M. François LEGNIER

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent à l'unanimité la constitution de la commission d'appel d'offre.

- **Délibération subvention AGRP**

Il est proposé de maintenir le montant de la subvention pour les piégeurs de l'Indre à 500€ comme auparavant.
Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent à l'unanimité le montant de 500€ de subvention.

- **Délibération convention Concert'Eau**

M. Guillemain énumère les différentes modalités qui seront inscrites dans la délibération (se référer au PowerPoint). Il est demandé de modifier le premier paragraphe « *Il est proposé au Conseil Syndical d'autoriser le Président à signer la convention de groupement de commande liant les **[trois]** syndicats de rivière **[SMAVAA-SIVY-SIAB3A]** autour de l'action 2D2 du programme Concert'eau* » afin de savoir exactement les syndicats qui participent avec nous au contrat.

- **Délibération membres COTECH et COPIL du CT**

Il est proposé d'intégrer le Président + les 4 Vice-Présidents dans les deux comités. Les 4 autres membres élus lors du conseil sont : Mme. Emilie BERNACHOT COMPAIN, M. Jany GIBERT, M. Bernard BAUCHER et M. Jean-Paul DAVID.

- **Point sur les espèces exotiques envahissantes (EEE)**

Il est demandé si l'entretien des sites doit être poursuivi ou non cette année en raison du retard pris.
La poursuite de l'entretien fait l'unanimité.
Les agents exposent les difficultés rencontrées pour continuer l'entretien des sites du précédent contrat (délai de réponse de l'Atelier du Relais). Il est proposé de demander un devis à Térideal. Mme. Berger et Mme. Sauget proposent également de s'adresser au PETR et aux Pays de Vierzon et d'Issoudun. M. Pallas propose de demander au syndicat de la Théols pour savoir comment ils font de leur côté.
Il est également proposé de faire une sensibilisation auprès des communes, de prévoir une communication sur les bulletins municipaux (voir avec Mme. COMPAIN pour documentation) et dans les journaux.
M. Guillemain souhaite faire des affiches de signalisation sur les sites (format A4 plastifiées fixées sur des poteaux). Mme. Berger propose également de se renseigner auprès de l'ESAT de Vierzon. Il y a un budget de 15 000€ en 2021 prévu notamment pour les EEE. M. David serait même d'avis d'augmenter le budget.

- **Point sur la M57**

Notre logiciel Cosoluce est prêt pour le passage à la M57 (changement de nomenclature), la modification se fait de façon gratuite. Le passage en 2022 serait souhaité car nous aurions un accompagnement avec l'aide de Monsieur REVIDON. Le passage à la M57 sera obligatoire à partir de 2024.
Pour le passage à la M57 un détail de l'inventaire doit être fait. Nous faisons des corrections actuellement avec M REVIDON à ce sujet. M Pallas nous informe qu'au niveau de l'inventaire, la dépense de 2 millions d'euros trouvée en voirie correspondrait à l'achat d'un moulin à Saint Georges sur Arnon.

Après délibération, le conseil approuve le passage à la M57 pour 2022.

- **Point sur le contrat territorial Arnon aval**

Suite au COPIL, il est demandé aux différentes entités de se prononcer sur la sélection des sites dans l'écriture de la DIG.
Le tableau suivant présente le choix du SMAVAA.

Cela représente environ 83 000€ HT de dépenses par an (coût des postes inclus) pour le SMAVAA uniquement pour le contrat.

N°site	NOM DU SITE	Validation dans un scénario (OUI/NON)	Planification	Validation pour la DIG préssentie	Validation pour la DIG (OUI/NON)	Remarques
1	Restauration de la continuité au barrage de Terrichon	Oui (réflexion encore à mener)	2e phase	?	Non	Refus riverain
2	Restauration de la continuité au barrage de Chevilly-Guérigny	Oui	1ère phase	Oui	Oui	Concertation à continuer
3	Restauration de la continuité au barrage de St-Georges-sur-Arnon	Oui	2e phase	Oui	Oui	Concertation à continuer
4	Renaturation de l'Arnon à Saint Martin de Court	Oui	2e phase	Oui	Oui	Concertation à continuer
5	Restauration morphologique du Ru de Ste Catherine à St-Martin de Court	Non	-	?	Non	Ou que pour les petits ouvrages ?
6	Restauration morphologique du ru de Ste Catherine à la Sablonnière	Oui	1ère phase	Oui	Oui	Concertation à continuer
7	Création d'une zone tampon à Ste Catherine la Grande	Oui	2e phase	Oui	Oui	Concertation à continuer
8	Restauration de la continuité au moulin Dady	Non	-	Non	Non	Aménagement non financé
9	Restauration de la morphologie et de la continuité au gué à l'Orme Gimont	Oui	1ère phase	Oui	Oui	Validation potentielle riverain
10	Restauration de la continuité au lavoir de Massay	Oui	1ère phase	Oui	Oui	Validation potentielle riverain
11	Restauration de la continuité et de la morphologie de l'Herbon au vannage des Molènes à Massay	Oui	1ère phase	Oui	Oui	Validation riverain
12	Restauration de la morphologie de l'Herbon à l'ancien moulin de Chavannes (Segments 37 à 39)	Non	2e phase	Non	Non	Refus riverain
13	Restauration morphologique de l'Herbon dans la zone Natura 2000	Non	-	Non	Non	Refus riverain
14	Restauration de la source et du ru de la Fontaine	Non	-	?	Non	Refus riverain
15	Restauration morphologique du Ru de la Fontaine en amont du Pied Chétif	Non	-	?	Non	Refus riverain
16	Restauration morphologique du ru des Sentiers au Bois Messire Jacques	Non	-	Non	Non	Travaux autoroute
17	Restauration de la morphologie du ru des Sentiers à Massay	Non	-	?	Oui	Concertation à continuer
18	Restauration de la morphologie du Nouzet au prés des Souches	Oui	2e phase	?	Non	Hors périmètre
19	Restauration de la morphologie du Nouzet à Dampierre en Lignières	Oui	2e phase	?	Non	Hors périmètre
20	Restauration de la morphologie du Nouzet à chezal-Benoit	Oui	2e phase	?	Non	Hors périmètre
21	Restauration morphologique du Ru de la Fontaine en aval du Pied Chétif	Non	-	Non	Non	Refus riverain
22	Restauration de la continuité à St-Ambroix	Oui	2e phase	Oui	Non	Refus riverain
23	Restauration de la continuité au moulin de la Cour à Fussay	NON	-	Non	Non	Refus riverain

A propos du Terrichon, il est proposé de ne pas l'intégrer à la DIG pour cette fois mais si la situation s'améliore au niveau de la concertation, il sera toujours possible de faire une seconde DIG.

- **Point sur la participation des communautés de communes pour 2022**

En considérant qu'en 2020 il y a eu 35 000€ de dépenses liées au précédent contrat sur les 70 000€ demandés aux communautés de communes, il reste donc 35 000€ dédiés au fonctionnement.
Suite à la sélection des sites dans le futur contrat, un estimatif a été évalué à 80 522€ de dépenses d'investissement. Cela représente donc un budget de 115 522€.

M. Guillemain propose d'en informer les communautés de communes dès septembre afin de pouvoir se fixer de façon plus précise sur le financement du contrat territorial.
Il faut faire une réunion avec les présidents et directeurs des communautés de communes, l'exécutif (commissions GEMAPI) ainsi que les délégués du syndicat.
M. Guillemain propose que toutes les communautés de communes soient rencontrées en même temps. Les autres élus présents pensent qu'il vaut mieux rencontrer chaque communauté de communes séparément.
M. Baucher précise qu'il ne faut pas présenter le tableau des participations en l'état (cf. PowerPoint) mais il faudra retirer la colonne « +10% » et intégrer cet ajout directement dans chaque ligne.

- **Point sur les barrages (Terrichon)**

M. Guillemain propose qu'un courrier soit envoyé à Mme De Brach, à ARGEDA (pour information) ainsi qu'à la DDT (pour information) pour signifier que le SMAVAA a proposé un scénario validé par des instances réglementaire et technique et que ce scénario a été refusé par Mme De Brach et par ARGEDA.

Le clapet gauche du Terrichon présente deux brèches importantes. Les réparations d'urgence (qui ne seront pas durables) s'élèvent à 4 000€ d'après M. Bonnici.

Après délibération du conseil, celui-ci accepte de faire les réparations pour le montant de 4 000 euros.

M. Gibert estime que ce n'est pas une bonne idée de construire un seuil en béton à l'entrée du bief de la Beuvrière. Mme De Brach qui est concernée en rive droite y est d'ailleurs totalement opposée. Elle demande même à ce que les blocs de pierre qui ont été mis illégalement pour créer une retenue d'eau soient retirés. Une visite sera organisée pour comprendre de quoi il s'agit. De plus M. Gibert prévient que si l'entretien du barrage n'est plus réalisé, la commune sera obligée d'adresser une lettre au SMAVAA du fait que le niveau d'eau à l'amont diminuera drastiquement si le barrage cède et que les maisons du lotissement situées en amont risquent de se fissurer.

La question est reposée pour savoir si le syndicat doit/peut continuer à entretenir les barrages ou non. Du point de vue financier, cela reste compliqué voire impossible de continuer à entretenir des barrages vieillissants car les coûts sont très vite élevés. Du point de vue moral, il n'est pas certain que ce soit au syndicat de faire payer aux citoyens l'entretien de barrages sur terrain privé qui n'ont pas tous une utilité publique.

Une lettre va être envoyée à la Préfecture qui doit pouvoir répondre vis-à-vis des statuts du syndicat sur la question du droit et du devoir d'entretien.

Il est demandé aux délégués de réfléchir à la question de l'entretien des barrages. La décision avec délibération devra être prise au conseil de septembre.

- **Questions diverses**

M. Guillemain et M. Pallas exposent le fait qu'il reste des visites de propriétaires à faire. Mme Sauget souligne le fait que maintenant il faut des écrits.

Signature :